

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Le présent règlement servira pour les épreuves de compétition cyclosport UFOLEP 87 2024 :

Ce règlement vient s'ajouter en complément du règlement national UFOLEP disponible <u>ici</u>:

1. Conditions d'accès des épreuves

Les épreuves sont ouvertes uniquement aux licenciés UFOLEP Seuls les licenciés UFOLEP HAUTE VIENNE, qui présenteront une licence et un carton compétition, seront classés au challenge départemental. Aucune attestation provisoire ne pourra être délivrée.

2. La licence

Même si elle est individuelle, la licence UFOLEP ne peut être délivrée qu'au titre d'une association. Elle est valable du 1er septembre au 31 Août de l'année suivante. Une extension des garanties d'assurance liée à la licence est valable jusqu'au 31 octobre. Cette dernière couvre les entrainements uniquement et est soumise à l'obligation du renouvellement d'affiliation de l'association avant le 1er septembre. La participation aux compétitions étant soumise au renouvellement de la licence au 1er septembre. Toute personne occupant un poste de dirigeant ou de commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP à jour.

3. Demande de cartes compétitions

Un carton est saisi sans demande pour un licencié qui possédait déjà un carton la saison précédente à condition que celui-ci possède bien le code 26012 (cyclosport) sur sa licence de la nouvelle saison sportive.

Pour tout nouveau licencié ou licencié sans carton cyclosport la saison précédente (2023), une demande de carton est obligatoire.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Le formulaire à remplir est disponible sur ufolepcyclisme.org, il est à faire parvenir au comité départemental avant la première réunion de la commission cyclosport de la saison.

Lors de sa demande de carte Cyclosport – UFOLEP, le (la) licencié(e) qui a une double appartenance doit <u>OBLIGATOIREMENT</u> le déclarer en précisant sa catégorie FFC, FF Tri et/ou FSGT.

Tout(e) licencié(e)s UFOLEP qui possède une carte Cyclosport UFOLEP et qui prend au cours de l'année, leur licence F.F.C et/ou FSGT doit <u>OBLIGATOIREMENT</u> le préciser tout au long de l'année.

Tout nouveau licencié UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition. Il sera classé en 3ème catégorie pour la pratique du Cyclosport. Tout nouveau licencié de plus de 60 ans sera accueilli en 4ème sur demande, sinon la catégorie d'accueil reste en 3ème catégorie pour la pratique du Cyclosport

Toute nouvelle licenciée sera accueillie en 4ème catégorie sur demande, sinon la catégorie d'accueil reste en 3ème catégorie pour la pratique du Cyclosport

En cas de demande de changement de catégorie avant le début de la saison et l'attribution des cartons, une demande de changement de catégorie est nécessaire.

Le montant du carton compétition est de 3,5€ pour les adultes et gratuit pour les jeunes (- de 16 ans).

4. Types d'épreuves

II s'agit d'épreuves chronométrées sur circuit donnant lieu à un classement par catégories de valeur pour les adultes (1,2,3,4a,4b) et catégorie d'âges pour les jeunes (13/14 ans et 15/16 ans).

Il est préconisé d'ouvrir sur chaque manifestation les catégories aux jeunes en 13-14 ans et 15-16 ans.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

S'il n'y a pas assez de jeunes 15-16 ans pour faire un peloton, ils seront acceptés à courir avec les 3 (Départ décalé)

S'il n'y a pas assez de jeunes 13-14 pour faire un peloton, ils seront acceptés à courir avec les 4. (Départ décalé)

ATTENTION! Le blocage des dérailleurs est strictement interdit. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra INTERDIRE le départ.

Les 11/12 ans ne sont pas autorisés à participer aux compétitions cyclosport

5. Calendrier

Les compétitions du challenge 2023-2024 sont les suivantes :

03/03/2024 – Grand Prix Islois – Isle

10/03/2024 – Grand Prix Nieulois – Nieul

24/03/2024 – La Rochechouartaise – Rochechouart

01/04/2024 - Grand Prix du Printemps - Saint Leger Magnazeix

07/04/2024 - Prix de la Ville de Condat-sur-Vienne - Veyrinas

01/05/2024 - Grand Prix de Clairefaye - Sereilhac

05/05/2024 – Championnat Départemental UFOLEP 87 – Verneuil-sur-Vienne

12/05/2024 - Course de Puygibaud - Magnac Laval

18/05/2024 - Grand Prix de Saint Sornin Leulac - Saint Sornin Leulac

20/05/2024 - Course de Chamboret - Chamboret

26/05/2024 - Prix cycliste du CCBL - Bosmie l'Aiguille

14/06/2024 – L'Arédienne – Saint-Yrieix-la-Perche

22/06/2024 - Semi-Nocturne - ESTER TECHNOPOLE LIMOGES

29/06/2024 - Grand Prix de la Fabrique - La Fabrique

03/08/2024 - Grand Prix de La Sainte Etienne - Lussac Les Eglises

15/08/2024 - Course Cycliste - Saint Leger Magnazeix

18/08/2024 – Course de Roussac - Roussac

01/09/2024 – La Tro'céalim 3^{ème} édition



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

08/09/2024 - Course du Glandon - Glandon

14/09/2024 – Course de Magnac Bourg – Magnac Bourg

22/09/2024 – 5^{ème} Circuit des Feuillardiers – Chalus

Les épreuves sont inscrites au calendrier départemental disponible sur le site www.ufolep-cyclisme.org

*Tous les licenciés cyclosport du 87 avec un carton compétition 2023 pourront prendre part au Championnat départemental, mais seuls ceux qui auront participé à 2 courses du challenge Haute - Vienne avant le départemental pourront être titrés.

6. Droits d'engagement et inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés par le comité départemental sous proposition de la commission technique départementale de Cyclosport

- Licencié adulte en ligne : 6€
- Licencié adulte sur place : 8€
- Licencié jeune (13/14 et 15/16) : gratuit

Les participants devront se préinscrire sur www.ufolep-cyclisme.org pour des questions logistiques et faciliter le travail des organisateurs (pour permettre de préparer le logiciel de classement avec la liste des engagés, le ravito, les récompenses etc..). Une différence de tarif est appliquée pour inciter les participants à s'engager en ligne.

7. Attribution des dossards

Chaque compétiteur doit venir retirer son dossard en personne selon les conditions fixées par l'organisateur.

Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants, dans toutes les épreuves UFOLEP, il doit être attaché non plier, avec 4 épingles et de façon visible sur le maillot, c'est à dire **côté podium** et **au niveau des poches**.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingle), chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « Cyclosport » UFOLEP.

En aucun cas il ne pourra être délivré de dossard à un cyclosportif qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte de cyclosportif correctement complétées à la table de contrôle.

En cas d'abandon, le dossard devra être obligatoirement restitué à l'organisateur.

Les numéros de dossards sont attribués avant le début de chaque épreuve par l'organisateur.

Les numéros des plaques correspondent à une catégorie sportive bien précise. Il est préconisé dans la mesure du possible d'attribuer les dossards de la façon suivante :

Catégorie 1 : 100 à 199 Catégorie 4 : 400-499

Catégorie 2 : 200-299 13/14 ans et 15/16 ans : 1 à 99

Catégorie 3 : 300 à 399

8. Zone déchet

Une zone déchets sera obligatoirement installée sur chaque course UFOLEP Haute-Vienne. Cette zone déchets ne devra pas être installée 500m avant et 500m après la ligne de départ et d'arrivée.

La zone déchets sera matérialisée par un panneau à son entrée et un panneau à sa sortie.

La zone sera constituée d'une ou plusieurs bâches installées sur le bas-côté de la route côté droit des coureurs. La zone devra être adaptée au circuit et donc être dans un lieu non dangereux.

L'objectif de cette zone est de supprimer définitivement les déchets balancés en pleine nature sur l'ensemble des circuits.

<u>Attitude éco-responsable</u>: l'idéal étant de conserver les déchets dans les poches. En cas de non-respect de cette zone déchets, les coureurs s'exposent aux sanctions suivantes:



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Un coureur qui jettera des déchets en dehors de la zone sera immédiatement mis HORS COURSE donc non classé.

9. Attitude dans la pratique

Le cyclosportif et/ou le dirigeant se doit de conserver une tenue décente et appropriée. Il est utile de rappeler que par sa conduite et ses attitudes, le cyclosportif offre l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient. Tout concurrent et/ou dirigeant se montrant incorrect vis à vis des commissaires, des organisateurs, du service d'ordre, du public, pourra se voir mis hors course disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires.

Chaque écart de comportement fera systématiquement l'objet d'un rapport des officiels et/ou du délégué sera transmis au comité directeur de l'UFOLEP 87 et sera suivi de sanctions prononcées par l'instance disciplinaire adéquate.

10. Réclamations / Appel

Tout cyclosportif estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires. Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs)

Une réclamation est recevable :

- **oralement** dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires
- par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au Responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale).



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

11. Montée de catégorie

a. Barèmes

A partir de 30 partants, le barème de point est le suivant

1^{ère} place : 10 points

2^{ème} place: 7 points

- 3^{ème} place : 6 points - 4^{ème} place : 4 points

5^{ème} place: 3 points

De 10 à 29 partants, le barème de point est le suivant

1 ère place : 8 points
2 ème place : 6 points

- 3^{ème} place : 5 points

4^{ème} place : 3 points 5^{ème} place : 2 points

De 6 à 9 partants

1^{ère} place : 5 points

5 partants et moins

- 1^{ère} place : 3 points

b. Montée de catégorie

Tout coureur de 1er, 2ème et 4ème catégorie montera d'une catégorie lorsqu'il totalisera 30 points au cours de la même saison

Tout coureur de 3^{ème} catégorie montera d'une catégorie lorsqu'il totalisera 20 points au cours de la même saison

Un nouveau carton sera saisi avec la nouvelle catégorie sportive, il devra alors récupérer son nouveau carton en échange de son ancien.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Supériorité manifeste

Le comité directeur de l'UFOLEP 87, le délégué et la commission départementale se réservent le droit de surclasser un cyclosportif en cas de supériorité manifeste même si celui-ci ne totalise pas le nombre de succès ou de points nécessaires.

La décision est sans appel.

c. Cas des catégories 4a et 4b

4A: 64 ans et – 4B: 65 ans et +

Dès 30 points sont acquis, le cyclosportif de 4b monte en 4a et repart à zéro comme toute montée; s'il marque à nouveau 30 points il monte en 3^{ème} catégorie mais redescendra d'office en 4a pour la saison suivante.

Celui qui sera monté seulement en 4a redescendra d'office en 4b sur demande pour la saison suivante.

Pour prétendre à être en 4b pour la première fois, il faut avoir été en 4a la saison précédente et avoir 65 ans au 31 décembre de l'année civile précédent la nouvelle saison. Une demande de descente devra être au préalable transmis à la commission technique départementale.

12. Demande de descentes

Un cyclosportif n'ayant pas obtenu des résultats satisfaisants pourra et après justification, demander par écrit à la CTD 87 une demande de descente dans la catégorie inférieure. La demande doit être effectuée par le licencié sur un formulaire prévu à cet effet, et remis à son président de club qui le transmettra au comité départemental. Une seule demande de descente sera étudiée par coureur et par saison : Cette demande devra être faite avant le vendredi 3 mai 2024 et sera étudiée lors de la réunion ordinaire de la CTD 87 le lundi 6 mai 2024



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Pour demander à descendre de catégorie, un licencié devra justifier de 2 courses dans le département.

Un coureur possédant des points dans sa catégorie ne pourra pas prétendre à une requalification en catégorie inférieure.

Cela permettra à la CTD d'apprécier le niveau du coureur.

Un coureur descendu de catégorie se verra octroyer 10 points de départ dans sa nouvelle catégorie. S'il marque des points dans sa nouvelle catégorie, alors ils s'ajouteront aux 10 points octroyés lors de la descente. Ces points octroyés seront noté par le comité sur ufolep-cyclisme. Les 4a qui seront descendus en 4b ne se verront pas attribuer de points de descente

13. Organisation d'une épreuve

a. Accueil et départ :

L'organisateur devra dans la mesure du possible afficher :

- Le programme avec les différentes heures de départ et nombre de tour à parcourir
- Le classement provisoire du challenge devra être affiché avant le départ de chaque épreuve
- Le règlement du challenge
- Le placement du dossard

b. Classement de l'épreuve

Seuls les concurrents qui auront franchis la ligne d'arrivée pourront être classés. Les classements devront être faits par et sous la responsabilité d'un membre de la commission technique départementale de cyclosport. Le résultat final de chaque épreuve devra être affiché et porté à l'attention des participants.

c. Collecte des résultats et élaboration des classements



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

A l'issue de chaque épreuve, un rapport de clôture rempli, signé, avec la liste des engagés et les résultats seront à envoyer dans les 48 h suivant l'épreuve au comité départemental UFOLEP cd.hautevienne@ufolep.org avec en copie le responsable de la commission départemental de cyclosport laurent.chanudet@sfr.fr

Le classement provisoire du challenge sera disponible sur le site de l'UFOLEP 87.

d. Récompenses

Le club organisateur décide lui-même des récompenses qu'il veut attribuer, sans aucune obligation.

e. Reversement à l'UFOLEP 87

Pour chaque inscriptions (sauf les coureurs jeunes), un reversement de 0,50€ est à effectuer auprès de l'UFOLEP 87. Une fois le rapport de clôture envoyé au comité départemental UFOLEP, une facture sera établie et envoyée au club pour s'acquitter du reversement.

Les licenciés du club organisateurs ne sont pas compté dans la facturation

14. Challenge individuel

a. Rappel

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés UFOLEP 87, possédant une licence et un carton Cyclosport 2024 qui participeront à une ou plusieurs des compétitions Cyclosport organisées en Haute-Vienne cette saison.

b. Principe

Il sera attribué à partir d'un classement par points, établi à l'issue de chaque épreuve. Les points seront attribués uniquement aux coureurs du 87 figurant dans les 5 premiers du classement officiel de la course.

La commission fera un point régulier de l'évolution de ce challenge et le fichier sera mis sur le site de l'UFOLEP 87 pour être vu de tous.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

c. Classements:

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

- Hommes 17 ans et + (Catégorie 1)
- Hommes 17 ans et + (Catégorie 2)
- Hommes 17 ans et + (Catégorie 3)
- Féminines 17 ans et + (Catégorie 3)
- Hommes 17 ans et + (Catégorie 4)
- Féminines 17 ans et + (Catégorie 4)
- Hommes 15/16 ans
- Féminines 15/16 ans
- Hommes 13/14 ans

En cas d'égalité de points, le nombre d'épreuve départagera les concurrents. Seuls bénéficieront des récompenses, les coureurs présents à cette manifestation ou excusés.

d. Répartition des points :

Le barème des points appliqué pour les courses et le suivant :

Points	10	7	5	3	2	1
Places	1 ^{er}	2	3	4	5	Pour les autres coureurs ayant pris le départ – Fiche d'émargement le jour de la course

Les dotations de points seront identiques dans toutes les épreuves pour les coureurs classés dans les 5 premiers de chaque épreuve, dans la mesure où les organisateurs auront classé assez de coureurs pour avoir les 5 premiers de chaque épreuve.

Pour récompenser l'assiduité, un point sera attribué à tous les coureurs prenant le départ.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

3 points seront attribués pour tous les coureurs prenant le départ des championnats départementaux et régionaux

e. Bonus

Un bonus de points sera attribué pour les coureurs ayant pris le départ d'un certain nombre de courses

- 5 points pour 50 % des courses du calendrier
- 8 points pour 75 % des courses du calendrier

Ces points seraient attribués en fin de saison après la dernière course du calendrier

15. Récompenses du challenge

Une remise des trophées du challenge est organisée par le comité départemental courant novembre

Les 3 premiers de chaque challenge seront récompensés.

16. Championnat départementaux / régionaux Pour participer au championnat Départemental et prétendre au titre de champion Départemental, le coureur devra justifier de 2 courses UFOLEP 87



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

17. Catégories d'âges

Catégorie d'âge à prendre en compte pour l'attribution des titres officiels durant la saison cyclosport UFOLEP 2024

FEMININES	ANNEE DE NAISSANCE
JEUNES FEMININES 13/14 ans	Nées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
JEUNES FEMININES 15/16 ans	Nées entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009
ADULTES FEMININES 17/19 ans	Nées entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007
ADULTES FEMININES 20/29 ans	Nées entre le 01/01/1995 et le 31/12/2004
ADULTES FEMININES 30/39 ans	Nées entre le 01/01/1985 et le 31/12/1994
ADULTES FEMININES 40/49 ans	Nées entre le 01/01/1975 et le 31/12/1984
ADULTES FEMININES 50 ans et +	Nées avant le 31/12/1974

MASCULINS	ANNEE DE NAISSANCE
JEUNES MASCULINS 13/14 ans	Nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
JEUNES MASCULINS 15/16 ans	Nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

ADULTE MASCULINS 17/19 ans	Nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007
ADULTE MASCULINS 20/29 ans	Nés entre le 01/01/1995 et le 31/12/2004
ADULTE MASCULINS 30/39 ans	Nés entre le 01/01/1985 et le 31/12/1994
ADULTE MASCULINS 40/49 ans	Nés entre le 01/01/1975 et le 31/12/1984
ADULTE MASCULINS 50/59 ans	Nés entre le 01/01/1965 et le 31/12/1974
ADULTE MASCULINS 60 ans et +	Nés avant le 31/12/1964

18. Qualification pour le National UFOLEP

Pour être sélectionnable, il est obligatoire de participer aux 2 épreuves qualificatives (Départemental et Régional) sauf dérogation accordée par la commission technique départemental cyclosport pour absence justifiée à une épreuve.

19. Obligations et Recommandations du coureur :

- a. Respecter les organisateurs et les officiels qui sont là pour vous permettre de pratiquer votre sport en toute sécurité, en cas de désaccord sur le classement merci de le signaler en fin de course.
- b. Ne pas jeter les emballages de barres, pipettes... et merci de les garder dans votre poche de maillot.
- c. Respecter les autres concurrents en ne forçant pas le passage pour doubler. Annoncer et préciser le côté par lequel vous allez doubler.
- d. Et inversement ne pas empêcher les autres concurrents de vous dépasser s'ils roulent plus rapidement.
- e. Respecter le code la route.



UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

- f. Ne pas s'échauffer sur le circuit pendant les autres courses sous peine de disqualification.
- g. Obligation de porter votre casque dès que vous êtes sur le VTT et il est fortement recommandé de porter des gants.
- h. Assurez-vous auprès des organisateurs si vous êtes récompensés et rester à la remise ... Prévenir les organisateurs en cas d'impossibilité d'assister à la remise des récompenses.
- Porter le maillot de votre club sur les compétitions du challenge sauf pour les Champions Départementaux qui doivent porter leur maillot de Champion Départemental.
- j. Port du maillot de club pour tous y compris les champions sur les championnats Départementaux et Régionaux.
- k. Lors de la remise des récompenses, port de la tenue cycliste obligatoire sur le podium. Tenue complète exigée pour les championnats.